



Sarebide

**Interreg
POCTEFA**



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

AfoMeF

MARCHÉ PUBLIC PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)



Euskal Irratiak

**MARCHÉ DE FOURNITURE, INTÉGRATION ET MISE EN SERVICE
D'UNE INFRASTRUCTURE AUDIO SUR IP**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Date et heure limites de réception des offres
9 novembre 2026 à 12 Heures

Association Euskal Irratiak – Euskal Irratiak elkartea
41 avenue de Navarre - 41, Nafarroko hiribidea
64220 Saint Jean Pied de Port - 64220 Donibane Garazi
Tél : 05 59 37 14 11

Référence du marché : 2026-RADIO-01



Sarebide

**Interreg
POCTEFA**



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

1. Identification de l'acheteur

Nom de l'association : Euskal Irratiak

Adresse / siège : 41 avenue de Navarre, 64220 Saint-Jean-Pied-de-Port

Président de l'association : Ximun CARRERE,

Personne responsable du marché : Teixa IHIDOY, Directrice d'Euskal Irratiak

2. Contexte et finalité du marché

2.1. Le projet SARE-BIDE

Le présent marché s'inscrit dans le cadre du projet SARE-BIDE, projet de coopération transfrontalière soutenu par le programme INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2021-2027.

SARE-BIDE vise à accélérer la transformation numérique des médias en langue basque dans l'espace transfrontalier, notamment par la modernisation des infrastructures techniques, l'interconnexion des médias, le partage et la diffusion des contenus ainsi que le développement de nouveaux outils numériques.

Le projet associe plusieurs acteurs des médias et de l'écosystème numérique basque et s'inscrit dans une démarche de coopération durable entre les territoires.

2.2. Programme d'investissement d'Euskal Irratiak

Dans ce cadre, Euskal Irratiak conduit son propre programme d'investissement destiné à moderniser et faire évoluer les infrastructures techniques des radios associatives qu'elle fédère.

Euskal Irratiak regroupe les radios associatives du Pays Basque nord et assure notamment la mise en réseau et la production de programmes à destination de l'ensemble du territoire. Le réseau comprend notamment Antxeta Irratia, Gure Irratia, Irulegiko Irratia, Amikuzeko Irratia et Xiberoko Botza.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la préparation du projet a notamment mis en évidence l'hétérogénéité des systèmes actuellement utilisés pour les liaisons entre radios ainsi que la nécessité de disposer d'un maillage audio sur IP stable, sécurisé et permettant des échanges stéréo entre plusieurs radios simultanément. Certaines consoles analogiques arrivant par ailleurs en fin de vie, leur remplacement est nécessaire afin de maintenir la qualité et la fiabilité de la production.

2.3. Besoins identifiés

Interconnexion et diffusion audio : Actuellement, les liaisons entre radios reposent sur des systèmes hétérogènes, parfois limités en qualité et en flexibilité. Le besoin principal est la mise en place d'un maillage audio sur IP stable, sécurisé et capable d'assurer des échanges stéréo entre plusieurs radios simultanément.



Sarebide

**Interreg
POCTEFA**



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE



Routage et contrôle centralisé : Chaque radio doit pouvoir sélectionner dynamiquement les flux entrants et sortants selon les besoins de diffusion. Une interface logicielle simple, utilisable sur tablette ou PC, permettra de visualiser et gérer les flux audio du réseau.

Consoles de mixage et traitement du son : Certaines consoles analogiques arrivant en fin de vie, leur remplacement est nécessaire pour garantir la qualité de production. Le nouveau matériel devra être compatible avec l'audio sur IP (Wheatnet ou Dante) et offrir des possibilités de contrôle à distance.

Accompagnement et intégration : Le projet nécessite un accompagnement technique global comprenant l'ingénierie, l'installation, le câblage et la configuration. La mutualisation des équipements entre radios est recherchée afin d'optimiser les coûts et la maintenance.

3. Objet et périmètre du marché

Le présent marché porte exclusivement sur les fournitures et prestations nécessaires à la réalisation du programme d'investissement propre à Euskal Irratiak.

Il comprend les équipements, logiciels, accessoires et prestations d'ingénierie, d'intégration, de câblage, de configuration et de mise en service nécessaires à la modernisation des infrastructures audio du réseau Euskal Irratiak.

Les actions de formation destinées aux utilisateurs et/ou aux personnels d'Euskal Irratiak ne sont pas incluses dans le présent marché. Elles feront l'objet d'un dispositif distinct, organisé et financé en dehors du présent marché.

Il ne porte pas sur les investissements ou prestations relevant des autres partenaires du projet SARE-BIDE, ni sur la réalisation globale de la plateforme ou des autres composantes du projet transfrontalier.

SARE-BIDE constitue ainsi le cadre stratégique et financier dans lequel s'inscrit l'investissement d'Euskal Irratiak, tandis que le présent marché est strictement limité au périmètre d'investissement relevant directement d'Euskal Irratiak.

4. Principes et architecture fonctionnelle recherchée

Le marché porte sur la fourniture, l'intégration et la mise en service d'une infrastructure audio professionnelle permettant de moderniser et d'interconnecter les équipements de production radiophonique d'Euskal Irratiak.

La solution proposée devra permettre notamment :

- la transmission de signaux audio entre plusieurs sites par réseau IP ;
- l'échange de programmes audio en qualité professionnelle ;
- le routage et l'aiguillage des différentes sources audio sur IP, notamment à l'intérieur des radios ;
- le contrôle centralisé ou déporté des équipements ;
- le pilotage simple des fonctions audio depuis une interface informatique ou tactile ;
- le mixage audio en studio ;
- la possibilité de mettre en œuvre des mécanismes de secours et de basculement ;

**Sarebide****Interreg
POCTEFA**Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE**AfoMef**

- l'évolution ultérieure de l'installation sans remise en cause de son architecture générale ;
- l'interopérabilité avec les équipements audio sur IP déjà présents dans l'environnement d'Euskal Irratiak.

L'architecture audio sur IP proposée devra reposer sur une solution de type WheatNet ou Dante. Les équipements proposés devront être compatibles avec l'architecture retenue. Le candidat précisera le protocole utilisé par chacun des équipements proposés ainsi que les modalités d'interopérabilité avec les équipements audio sur IP existants d'Euskal Irratiak.

Le candidat devra présenter dans son offre l'architecture générale proposée, les flux audio, les principes de routage, les interfaces entre équipements et les modalités de supervision et de contrôle.

5. Fournitures et spécifications techniques minimales

Le marché est structuré en lot unique. Les quantités indiquées ci-dessous correspondent aux besoins identifiés par Euskal Irratiak. Le titulaire devra fournir une solution complète et fonctionnelle, y compris les accessoires et éléments indispensables non explicitement listés mais nécessaires au fonctionnement de la solution proposée.

5.1. Codecs audio professionnels sur IP – 4 unités

Le présent marché comprend la fourniture de quatre (4) codecs audio professionnels sur IP, destinés à assurer des liaisons audio bidirectionnelles entre les différents sites radiophoniques d'Euskal Irratiak. Les équipements devront permettre la transmission et la réception simultanées de signaux audio en temps réel sur réseau IP, dans un environnement de radiodiffusion professionnelle, avec un niveau de qualité, de fiabilité et de disponibilité compatible avec une exploitation radiophonique professionnelle.

Les équipements devront notamment répondre aux exigences minimales suivantes :

- Transmission et réception simultanées de signaux audio sur IP.
- Capacité minimale de 8 entrées/sorties audio mono physiques.
- Entrées et sorties audio analogiques et/ou numériques, selon l'architecture proposée.
- Ressources et interfaces nécessaires à l'intégration du codec dans le réseau audio sur IP proposé.
- Prise en charge de protocoles de transport audio sur IP adaptés à la radiodiffusion professionnelle.
- Interopérabilité avec les équipements audio sur IP déjà présents dans l'environnement d'Euskal Irratiak.
- Établissement de liaisons audio point à point et/ou multipoints.
- Supervision et configuration à distance.
- Mécanismes de surveillance de l'état des liaisons.
- Possibilité de mettre en œuvre une solution de secours ou de redondance.
- Compatibilité avec une installation en baie technique 19 pouces.

5.2. Unités d'entrées/sorties et de routage audio sur IP – 4 unités

Fourniture de quatre unités d'entrées/sorties audio sur IP, destinées à constituer les nœuds d'interface entre les équipements audio locaux et le réseau audio IP. Ces équipements devront permettre le traitement, l'aiguillage et le routage des différents signaux audio entre les équipements locaux et les différents sites



Sarebide

**Interreg
POCTEFA**



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE



Les équipements devront notamment répondre aux exigences minimales suivantes :

- Constitution des nœuds d'interface entre les équipements audio locaux et le réseau audio IP.
- Entrées et sorties audio analogiques et numériques.
- Capacité minimale de 8 entrées/sorties audio stéréo physiques par unité, ainsi que les ressources nécessaires à l'intégration, au routage et à la distribution des flux audio sur IP.
- Routage des sources audio vers une ou plusieurs destinations.
- Gestion de signaux mono et stéréo.
- Configuration des routages depuis une interface logicielle, sans intervention sur le câblage physique.
- Compatibilité avec l'architecture audio sur IP et les équipements existants.
- Supervision et administration à distance.

5.3. Commutateurs réseau Ethernet administrables – 4 unités

- Au moins 10 ports Ethernet, dont au minimum 8 ports utilisables pour les équipements locaux et 2 ports permettant la liaison montante ou l'interconnexion.
- Ports Gigabit Ethernet.
- Administration et configuration à distance.
- Gestion des VLAN.
- Qualité de service (QoS) pour les flux audio temps réel.
- Gestion des flux multicast, notamment par IGMP Snooping ou équivalent.
- Les fonctions PoE ne sont pas obligatoires sauf si elles sont nécessaires à la solution proposée.

5.4. Solutions de contrôle tactile et/ou postes informatiques dédiés – 4 unités

- Postes de commande informatiques compacts avec écran et solution logicielle de pilotage des équipements audio sur IP.
- Écran d'environ 11 à 12 pouces.
- Résolution minimale Full HD.
- Utilisation tactile et/ou comme poste informatique.
- Système d'exploitation encore supporté par son éditeur.
- Interface graphique personnalisable.
- Interface suffisamment simple pour permettre à un opérateur radio non spécialiste du réseau informatique d'effectuer les opérations courantes.

5.5. Surfaces de contrôle de mixage audio – 4 unités

- Surfaces de contrôle de mixage audio numérique destinées aux studios.
- 16 faders physiques minimum.
- Capacités d'entrées/sorties et de traitement adaptées aux besoins d'exploitation, en tenant compte des ressources audio sur IP disponibles dans l'architecture proposée.
- Gestion de sources audio locales et de sources issues du réseau audio IP.
- Fonctions de mise à l'antenne, coupure et pré-écoute (CUE).
- Architecture permettant de distinguer la surface physique de commande, le moteur de mixage, les entrées/sorties audio et le réseau audio IP.

**Sarebide****Interreg
POCTEFA**Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

5.6. Logiciel de contrôle à distance des surfaces de mixage – 1 unité

- Commande et supervision des surfaces de mixage depuis un ordinateur connecté au réseau.

5.7. Drivers / interfaces logicielles audio sur IP – 4 unités

- Échange de signaux audio entre un ordinateur et le réseau audio IP.
- Au moins 4 canaux audio configurables.
- Flux audio entrants et sortants.
- Affectation des canaux audio.
- Routage des flux depuis et vers les applications informatiques.
- Compatibilité avec les applications utilisant une interface audio de type ASIO ou solution techniquement équivalente.
- Utilisation avec des logiciels audio professionnels.
- Transmission audio à faible latence.
- Configuration des paramètres audio.
- Compatibilité avec l'architecture audio IP proposée.
- Utilisation simultanée avec les autres équipements du réseau audio.

5.8. Consoles numériques de mixage – 2 unités

Fourniture de deux consoles numériques de mixage destinées aux studios, comprenant chacune :

- 12 faders physiques minimum ;
- des capacités d'entrées/sorties physiques et audio sur IP adaptées aux besoins d'exploitation et à l'architecture proposée ;
- une connectivité audio sur IP permettant leur intégration dans l'architecture audio sur IP du projet ;
- la capacité à exploiter et à router les sources audio physiques et les flux audio sur IP nécessaires au fonctionnement des studios.

6. Informations techniques à fournir par le candidat

Pour permettre l'analyse technique des offres et la vérification de leur adéquation aux besoins, le candidat devra fournir, pour les équipements concernés, les informations suivantes :

- références, marques et modèles proposés ;
- nombre exact et nature des entrées et sorties ;
- types de connecteurs ;
- protocoles audio sur IP supportés ;
- formats audio et fréquences d'échantillonnage supportés ;
- possibilités de redondance et de secours ;
- possibilités d'évolution du nombre de canaux ;
- modalités de supervision et d'administration à distance ;
- systèmes d'exploitation supportés par les logiciels et interfaces ;
- interfaces audio supportées et latence introduite pour les drivers/interfaces audio sur IP ;
- schéma fonctionnel de l'architecture proposée.
- le dimensionnement des entrées/sorties proposé, au regard des besoins d'exploitation et de l'architecture présentée dans son offre



Sarebide

**Interreg
POCTEFA**



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE



- la nature des licences proposées (perpétuelles ou sous abonnement), leur durée de validité et les éventuels coûts récurrents ou conditions de renouvellement.

Pour les unités de routage, le candidat fournira notamment un schéma faisant apparaître clairement la chaîne « entrées audio → traitement/interface → réseau IP → sorties audio », ainsi que les possibilités de routage disponibles.

7. Câblage, connectique, accessoires et consommables

Le titulaire devra fournir l'ensemble du câblage, de la connectique, des adaptateurs, cordons, accessoires et consommables nécessaires à l'installation complète et fonctionnelle des équipements.

- câbles audio analogiques ;
- câbles audio numériques ;
- câbles réseau Ethernet adaptés au transport de flux audio IP ;
- cordons de raccordement ;
- connecteurs ;
- adaptateurs ;
- accessoires de raccordement ;
- éléments de repérage et d'identification ;
- accessoires nécessaires au montage en baie ou mobilier technique ;
- consommables nécessaires à l'installation.

Le câblage devra être dimensionné à partir de l'installation effectivement proposée par le candidat.

L'offre sera considérée comme une fourniture complète et fonctionnelle : aucun élément indispensable au fonctionnement de la solution ne pourra être laissé à la charge d'Euskal Irratiak au motif qu'il ne figurait pas explicitement dans la liste des matériels.

Le titulaire assurera également le repérage des câbles, l'organisation du câblage, l'identification des équipements, la vérification des liaisons et les tests de fonctionnement.

8. Prestations d'ingénierie, d'installation, d'intégration et de mise en service

Le titulaire assurera une prestation complète d'étude, d'ingénierie, d'installation, de configuration, d'intégration et de mise en service de l'ensemble des équipements et de l'architecture audio sur IP prévus au marché.

- étude et ingénierie de l'architecture, des flux audio, des routages et des connexions nécessaires ;
- installation et raccordement des équipements audio et réseau ;
- configuration et paramétrage des équipements, consoles, interfaces de contrôle, logiciels, drivers et routages audio ;
- programmation des commandes, automatismes, changements de sources et scénarios de fonctionnement nécessaires ;
- mise en œuvre des fonctions de secours et de basculement prévues dans la solution ;

**Sarebide****Interreg
POCTEFA**Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

- mise en service et essais de l'ensemble de l'installation, notamment des liaisons audio, routages, commandes à distance et fonctions de secours ;
- vérification du fonctionnement global et correction des éventuels dysfonctionnements constatés lors de la mise en service.

9. Sites d'installation et contraintes d'accès

Site	Adresse	Contraintes d'accès
Hendaye	Antxeta Irratia, 18 rue Lekueder, 64700 Hendaye	Parking public gratuit en face du studio. Accès au studio par escalier jusqu'au 1er étage. Pas d'ascenseur.
Ustaritz	Gure Irratia, Landagoien errepidea, 64480 Ustaritz	Parking public gratuit à proximité. Accès au 2e étage par escalier ou ascenseur.
Saint-Jean-Pied-de-Port	Irulegiko Irratia, 41 avenue de Navarre, 64220 Saint-Jean-Pied-de-Port	Bâtiment dédié, espace de stationnement privé attenant facilitant l'acheminement et l'installation. Rez-de-chaussée et 1er étage.
Saint-Palais	Amikuzeko Irratia, 25 rue Thiers, 64120 Saint-Palais	Parking gratuit à proximité sous réserve de places disponibles. Accès par escalier jusqu'au 1er étage.
Mauléon-Licharre	Xiberoko Botza, 18 rue Victor Hugo, 64130 Mauléon-Licharre	Parking gratuit à environ 5 minutes à pied. Stationnement possible à proximité pour courte durée. Radio au 1er étage accessible par escalier.

Les équipements seront installés sur cinq sites répartis sur le territoire du Pays Basque. Le titulaire devra prévoir les interventions sur chacun des sites et prendre en compte les conditions d'accès propres à chaque site pour l'acheminement du matériel, l'installation et le câblage.

10. Essais, vérifications et réception

Avant la mise en service complète, le titulaire procédera aux essais et vérifications nécessaires au contrôle du bon fonctionnement de l'installation.

Les essais seront réalisés contradictoirement avec Euskal Irratiak, au regard des caractéristiques, fonctionnalités et performances prévues dans le présent CCTP et dans l'offre retenue.

Les vérifications et essais porteront notamment sur :

- la vérification des alimentations et des raccordements ;
- la vérification des liaisons réseau et des flux audio ;
- la vérification des routages et des aiguillages ;
- la vérification des entrées et sorties audio ;



Sarebide

**Interreg
POCTEFA**



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE



- la vérification des interfaces de commande et de supervision ;
- la vérification des fonctions de secours et de basculement prévues dans la solution proposée ;
- les essais de fonctionnement dans les conditions normales d'exploitation ;
- la vérification de l'interopérabilité entre les équipements fournis et les équipements existants concernés.

Le titulaire fournira, à l'issue des essais, un compte rendu des vérifications et essais réalisés, faisant apparaître les éventuelles réserves ou anomalies constatées.

Tout dysfonctionnement constaté lors des essais et relevant des fournitures ou prestations du titulaire devra être corrigé par celui-ci avant la réception de l'installation.

La réception pourra être prononcée lorsque les essais auront permis de constater le fonctionnement conforme de l'installation au regard des exigences du présent CCTP et de l'offre retenue, et que les documents nécessaires à son exploitation et à sa maintenance auront été remis par le titulaire.

Lorsque des réserves sont constatées lors de la réception, celles-ci sont mentionnées dans le procès-verbal de réception. Le titulaire procède, dans les meilleurs délais, aux corrections nécessaires relevant de sa responsabilité. La levée des réserves fait l'objet d'une vérification par Euskal Irratiak.

11. Documentation et livrables

Le titulaire remettra à Euskal Irratiak, au plus tard lors de la mise en service complète, les documents nécessaires à l'exploitation et à la maintenance de la solution.

- documentation technique des équipements et logiciels ;
- schémas d'architecture et de raccordement ;
- schémas de câblage et repérage ;
- plan de routage des flux audio ;
- paramétrages et configurations nécessaires à la maintenance ;
- procédures d'exploitation courante ;
- procédures de redémarrage, de secours et de basculement lorsqu'elles existent ;
- documents relatifs aux licences et droits d'utilisation des logiciels fournis.

12. Garantie, maintenance et assistance

Le candidat précisera dans son offre les conditions de garantie applicables aux équipements et logiciels proposés, notamment :

- la durée et les conditions de garantie applicables aux équipements et logiciels ;
- les conditions de prise en charge des éventuels dysfonctionnements ;
- les modalités de réparation ou de remplacement des équipements ou logiciels concernés ;
- les délais de réponse et, le cas échéant, les délais d'intervention annoncés ;
- les modalités d'assistance et de support technique proposées ;
- les modalités de mise à jour et d'évolution des logiciels nécessaires au maintien en conditions opérationnelles de la solution ;



Sarebide

**Interreg
POCTEFA**



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE



- les éventuelles exclusions et conditions particulières applicables.

Toute extension de garantie ou prestation de maintenance complémentaire proposée par le candidat devra être présentée distinctement et faire l'objet d'un chiffrage séparé.

Ces éléments seront pris en compte dans l'analyse de l'offre conformément aux critères et modalités de jugement définis dans les pièces du marché.

13. Planning et délais d'exécution

Notification prévisionnelle du marché : décembre 2026.

Les études, la préparation et l'approvisionnement débuteront à compter de la notification du marché.

L'installation, la configuration et l'intégration des équipements débuteront à compter de janvier 2027.

À titre indicatif, la mise en service complète de l'ensemble des installations est envisagée autour du 4 mars 2027. Cette date constitue un objectif prévisionnel et ne constitue pas une date limite contractuelle d'exécution.

Le candidat indiquera dans son offre le délai nécessaire à la fourniture, à l'installation, à la configuration et à la mise en service de l'ensemble des équipements. Le titulaire pourra réaliser les prestations et procéder à la mise en service de tout ou partie des installations de manière anticipée.

14. Exigences environnementales

Le titulaire devra privilégier, dans la mesure du possible, des équipements présentant une consommation énergétique maîtrisée et une durée de vie adaptée à un usage professionnel durable.

Les emballages devront être limités autant que possible et faire l'objet d'un tri et d'une évacuation appropriés.

15. Engagement de résultat et cohérence de la solution

La solution proposée devra être cohérente dans son ensemble et permettre l'exploitation effective de l'architecture audio sur IP décrite au présent CCTP.

Le titulaire est responsable de la cohérence technique des équipements, logiciels, interfaces, accessoires et prestations qu'il propose. Les éléments complémentaires indispensables au fonctionnement de la solution devront être inclus dans l'offre.

Le candidat devra expliciter les éventuelles dépendances entre les différents composants de sa solution et signaler toute restriction d'interopérabilité ou toute condition particulière nécessaire à son fonctionnement.

**16. Tableau récapitulatif des fournitures**

N°	Fourniture	Quantité
1	Codec audio professionnel sur IP	4
2	Unité d'entrées/sorties et de routage audio sur IP	4
3	Commutateur réseau Ethernet administrable	4
4	Solution de contrôle tactile et/ou poste informatique dédié	4
5	Surface de contrôle de mixage audio numérique	4
6	Logiciel de contrôle à distance des surfaces de mixage	1 lot
7	Driver / interface logicielle audio sur IP	4
8	Console numérique de mixage	2
9	Câblage, connectique, accessoires et consommables	Ensemble nécessaire